

Engagement d'impartialité

Organisme tiers indépendant, Grant Thornton est opérationnel pour des missions de vérification de Déclaration De Performance Extra-Financière (DPEF) et pour les sociétés à mission.

En tant que cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, Grant Thornton s'engage à respecter minutieusement les règles d'impartialité obligatoires de la profession. Cependant, cet engagement va au-delà d'une contrainte réglementaire et est intégré pleinement dans nos valeurs. Nous estimons que chaque mission parfaitement réalisée passe avant tout par une indépendance explicite et honorée, en amont et tout au long du déroulement de celle-ci.

Avant toute acceptation de mission, une étude rigoureuse des conflits d'intérêt est menée par notre département Risk Management, et chaque collaborateur reconnaît garantir son indépendance par la signature d'une charte. Toute décision concernant les avis ou les rapports émis est prise par une personne n'ayant pas participé dans les processus de vérification.

La direction de Grant Thornton s'engage à assurer lors de chacune de ses missions le respect des règles d'impartialité et de confidentialité pour le cabinet, et exige l'application de ces règles par tous ses collaborateurs.

Neuilly-sur-Seine,

Vincent Frambourt

Associé